



Assemblée Générale Ordinaire

Base de Voile, Boulevard James Willy
06600 Antibes

Antibes, le 14 avril 2023

La séance est ouverte à 18h30.

Présents et représentés :

1. Membres actifs : 121 sur 240 soit 50.40%
2. Membres adhérents : 37 sur 300 soit 12 %

Le quorum (30 % des actifs, article 10.5 des statuts) étant atteint, Jérôme Bikard déclare ouverte l'Assemblée Générale.

Après avoir procédé à la lecture de l'ordre du jour, Jérôme Bikard rappelle l'enjeu de l'Assemblée Générale.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2022 (Vote)
- Rapport du Président pour l'année 2022
- Rapport des Trésoriers pour l'exercice 2022
- Quitus de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'année 2022 (Vote)
- Tarifs 2023 (cotisations, contributions d'intérêt général, barèmes 2023) (Vote)
- Budget rectificatif 2023 (Vote)
- Budget prévisionnel 2024 (Vote)
- Rapports des responsables d'activités par commission
- Questions diverses
- Renouvellement du tiers sortant du CA (Vote)

Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2022 (Vote)

Le compte rendu des Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rapport du Président pour l'année 2022

Alain Venturi prend la parole.

« Bonjour à toutes et tous, avant de commencer je voudrais vous présenter nos partenaires présents. V21 représenté par son directeur d'exploitation Mr Didier Ochs, qui nous aide, toute au long de l'année et particulièrement sur la Napoléon. Le Crédit Mutuel avec Mr Savona directeur d'Antibes Etoile et Mr Patrick Bonfils, président du conseil d'administration qui remplace Mme Villeminey, partenaire depuis 6 ans de la croisière bleue et en période COVID, nous ont aidés sur la Napoléon. La ville d'Antibes, avec Mr Faussoud qui représente monsieur le Maire Jean Leonetti, et le département des AM avec Mme Vanessa Lelouche qui représente Mr le Président Mr Charles Angès Ginesy. Je vais essayer d'être le moins long possible pour vous présenter le bilan de santé 2022 de notre club. Mais d'abord, parlons d'avant. Le confinement, c'est un peu comme se mettre à la cape. Il suffit d'attendre que le temps passe, à moins de naviguer en solitaire. Un temps court pour beaucoup d'entre nous astreints au télétravail tout en continuant de gérer l'intendance d'une vie de famille plus ou moins animée. Pour d'autres, il s'agit d'un temps plus long et l'occasion inespérée de se plonger ou replonger dans les centaines de minutes d'archives disponibles via internet. Car la mer, ça s'écoute. Nous en sommes tellement convaincus que

nous avons créé notre propre émission, Radio Ponton ou La Bronca, ou nous en faisons depuis 2017. Mais à quoi bon alimenter une rubrique QUI MARCHE BIEN. Je ne vais pas parler de la COVID ou le moins possible. Nous sommes en 2022 et le monde d'après c'est maintenant. C'est pourtant tout sauf un rêve : c'est très concret et ça commence tout de suite.

Que s'est-il passé en 2022 dans la vie de notre club ?

Nos principales activités sont : la compétition, l'école de voile, la Régate, grâce au travail de nos salariés.

La Compétition : le saviez-vous ? Le club est club sportif de l'année, une récompense décrochée grâce à aux résultats obtenus par les compétiteurs et sa politique sportive (seul club à avoir reçu le label haute performance sur les trois supports) nous le devons à l'engagement de Laurence et tous les entraîneurs. Sébastien, Benjamin, Julien, Sofian, Omar. Ils ont tous contribué à la réussite sportive du club. Je laisserai Laurence vous parler des résultats.

Notre école de voile : depuis que nous sommes dans la nouvelle base nautique, les chiffres d'année en année s'améliorent.

La commission Régate : l'après COVID, fut une année de reprise, aussi bien pour le club, que pour certains de nos membres qui pendant quelques mois ont eu du mal à reprendre leur vie normale. Comme je l'avais fait remarquer lors de la précédente AG, il n'y a pas eu de liste d'attente pour la croisière bleue, qui est le baromètre en termes de régates. Nous avons pu réaliser une année complète après les 2 années de vaches maigres. De la coupe de la ville d'Antibes à la régates de Noel, nos 2 régates IRC, nos courses de printemps.

Un grand bravo et merci pour leurs disponibilités à nos comités et à nos mouilleurs.

Nos Salariés administratifs : depuis 2017 les secrétaires d'accueils se succèdent, Nathalie, Tatiana, et maintenant Mariagrazia. Notre comptable, formatrice, Michèle a changé de statut depuis la fin d'année. C'est une personne sur qui nous pouvons compter. Tatiana qui était resté 1 ans nous à quitter début mai, et après quelques temps de recherche, le choix s'est porté sur Mariagrazia, et elle donne entièrement satisfaction. Elle s'est présentée devant vous lors de l'AG du mois d'octobre.

L'année s'est correctement déroulée, nos régates ont repris leur rythme de croisière, nos coureurs ont pu reprendre sans difficultés les plans d'eau et les résultats ont suivi. Notre école de voile a passé une année avec toujours autant de sollicitation, de location, de cours. »

Rapport des Trésoriers pour l'exercice 2022

Plusieurs questions ont été posées par écrit par des membres, dans le délai prévu par le règlement intérieur du club.

THEME	AUTEUR	QUESTION
BILAN	BERJAUD Claude	Le quitus pour la gestion financière du Club ne peut être donné en l'état, de mon point de vue. 1) Je demande à ce qu'une AGE très prochaine autorise à mandater un commissaire aux comptes (même si nous n'y sommes pas tenus légalement) de façon à nous éclairer sur des points particulièrement troubles et incompréhensibles pour les néophytes en comptabilité que nous sommes en majorité.
	BERJAUD Claude	2) Comment peut-on laisser dériver les dépenses de 278 000 euros (soit 25% des dépenses totales) sans qu'aucune sonnette d'alarme ne se déclenche ? Qui est responsable du contrôle des dépenses ?

BILAN	BERJAUD Claude	3) Comment peut-on demander à un trésorier de se livrer à des jeux d'écritures virtuels qu'il qualifie lui-même de NON SINCERE ? Si cela veut dire comme il le dit qu'il y a maquillage, il faut qu'un commissaire aux comptes nous disent d'où viennent et où vont ces 85 000 euros de provisions « virtuelles ». A la fusion des Clubs en 2012, il n'y avait pas de provisions les comptes avaient été apurés. Au changement de CA en 2017 il n'y avait pas non plus de provisions de ce montant, le CA sortant s'interrogeait même sur la nécessité de provisionner pour des achats de meubles pour le prochain Club house et personne n'a indiqué que cela était inutile puisque nous avons déjà ces 85 000 Ces 85 000 euros qualifiés d'«anomalie » se sont auto créés entre 2017 et 2023 ? A part que cette somme sort de nos poches d'adhérentsC'est quoi une anomalie en comptabilité ? Personnellement, ne le sachant pas, je souhaite qu'un intervenant spécialisé et externe au Club me l'explique.
	PETIT Yves	1 – le tableau figurant page 2 du compte rendu du C.A du 23/03/2023 fait apparaître des déficits pour TOUTES les commissions (sauf Affaires générales)... Pour résoudre ces déficits (cf p. 7) les propositions concernent soit les membres qui devront payer davantage, soit les salariés qui seront impactés, soit les clients de l'EDV qui paient plus cher (seul point acceptable... !). RIEN sur des mécanismes internes de régulation des dépenses par commission n'est proposé ????. Est-ce suffisant pour enrayer ces dérives ? Est-ce suffisant pour rassurer les membres ?
	PILLET Benoit	2- Comment expliquez vous toutes les dérives de charges en 2022 ? (personnel, charges diverses etc ...)
	PILLET Benoit	4- le résultat légèrement négatif 2022 masque, par la reprise de provisions, la mauvaise santé de l'activité économique du Club .(plus de 100 000 € de déficit).

Jean Lassauque, Trésorier, prend la parole.

Après deux années fastes à + 80 000 et + 85 000, nous voilà ramenés à la dure réalité des choses après COVID. En 2022, nous terminons à - 100 000 € et des poussières. Notre expert-comptable a insisté pour reprendre 85 000 euros d'une provision pour risques ancienne et à ses yeux totalement injustifiée. Il m'a d'ailleurs signifié qu'il reprendrait les 65 600 restants l'an prochain afin d'apurer cette « anomalie ». Le résultat pour 2022 est donc de – 16 748 euros. Je ferai une étude plus approfondie de ces comptes par la suite, mais je vous donne déjà quelques réflexions sur les variations par rapport à 2021.

PRODUITS D'EXPLOITATION :

En augmentation de 190 000 euros, en très grande partie sur 2 postes : 103 000 de chiffre d'affaire net et 85 000 de la reprise. Si l'on regarde de près le CA, on remarque que la hausse provient des recettes régates (+ 105 000 dont 40 000 de CIP) alors que l'EDV a « perdu » 4 500 euros. On trouve les 85 000 euros de reprise dans « Reprise de provisions ».

CHARGES D'EXPLOITATION :

Nous sommes passés de 800 000 à 1 078 000 soit plus de 278 000 d'augmentation. Beaucoup de postes ont augmenté de manière significative, et en premier lieu les charges sociales : +103 000 euros. Ce bond provient évidemment de l'augmentation des salaires, mais surtout de l'application « normale » de ces charges après les allègements importants de la période COVID. Les salaires, eux, ont augmenté de 58 7000 euros : il y a eu, là aussi, des allègements COVID en 2021, un salaire supplémentaire pendant 6 mois (Lara Granier, haut niveau, compensé en partie par une subvention de 15 000 euros), des augmentations des salaires existants, des rattrapages de congés payés (10 600) et surtout, 29 500 euros de CDD en plus, essentiellement l'été sur la base de voile. A noter que nous avons passé 5 mois sans secrétaire et que le salaire de Mariagrazia est comptabilisé en 621 « personnel extérieur à l'entreprise » puisqu'elle était en intérim. Une autre augmentation significative concerne les remises des prix, dotations coureurs et réceptions manifs pour 69 000 euros (29 000 + 40 000). A noter deux événements supplémentaires : la CIP (bénéficiaire) et la VRC (légèrement déficitaire). Toutes les régates prévues ont eu lieu, contrairement aux années précédentes et la plupart richement dotées.

Parmi les autres hausses significatives : « Eau-Gaz-Electricité » + 12 900 €, carburant + 6065 €, petit matériel + 9500 € (dont 6600 de gilets pour l'EDV), entretien moteurs + 15 800 (le laisser-aller des années précédentes se paie !), + 7300 € d'impôts et taxes ... En additionnant le tout et quelques autres augmentations minimales, on arrive aux 278 000 € d'augmentation des charges.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 16/03/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	158 551	158 551	-0	0,00	-0	0,00
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 625 063	1 254 970	370 093	24,28	359 189	22,89
Autres immobilisations corporelles	900 621	871 705	28 916	1,90	38 052	2,30
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	0,11	1 700	0,11
TOTAL (I)	2 685 935	2 285 226	400 709	28,27	396 941	25,30
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 707		10 707	0,70		
Créances usagers et comptes rattachés	5 992		5 992	0,39	975	0,06
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					2 279	0,15
. Personnel					734	0,05
. Organismes sociaux	1 151		1 151	0,08		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	25 329		25 329	1,88	1 113	0,07
Valeurs mobilières de placement	213 805		213 805	14,02	210 881	13,44
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	863 982		863 982	56,63	938 729	59,80
Charges constatées d'avance	3 854		3 854	0,25	17 513	1,12
TOTAL (II)	1 124 819		1 124 819	73,73	1 172 224	74,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 810 755	2 285 226	1 525 529	100,00	1 569 165	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 031	7,15	95 031	6,98
Ecart de réévaluation				
Réserves	669 199	43,67	709 199	45,20
Report à nouveau	340 482	22,30	258 528	16,48
Résultat de l'exercice	-16 748	-1,09	41 953	2,67
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 549	1,08	24 213	1,54
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	1 118 512	73,32	1 128 925	71,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	153 670	10,07	238 670	15,21
TOTAL (II)	153 670	10,07	238 670	15,21
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	57 321	3,76	26 534	1,69
Autres	154 818	10,15	114 398	7,29
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	41 207	2,70	60 638	3,96
TOTAL (IV)	253 346	16,61	201 570	12,95
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 525 529	100,00	1 569 165	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue 12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	132 032	20,85	138 408	25,82	-6 374	-4,60
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2 432	0,38	4 498	0,84	-2 066	-45,92
Total des charges d'exploitation (I)	1 078 788	168,76	800 331	149,31	278 457	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	5 436	0,85	2 127	0,40	3 309	155,57
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			45 100	8,41	-45 100	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	5 436	0,85	47 227	8,81	-41 791	-88,48
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 084 224	169,61	847 558	158,12	236 666	27,30
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			41 953	7,83	-41 953	-100,00
TOTAL GENERAL	1 084 224	169,61	889 512	165,95	194 712	21,89
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Jean Lassauque précise également que si le quitus n'est pas donné sur la gestion, il n'y aura plus de subvention. Yves Petit prend la parole et indique à Jean qu'il outrepassa son rôle et qu'il ne peut pas forcer la main.

Quitus de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'année 2022 (Vote)

Les comptes 2022 sont mis au vote.

Avec 15 votes contre et 24 absentions, les comptes 2022 sont approuvés.

Tarifs 2023 (cotisations, contributions d'intérêt général, barèmes 2023) (Vote)

Une question a été posée par écrit par des membres, dans le délai prévu par le règlement intérieur du club.

THEME	AUTEUR	QUESTION
AIG	AVOINE Xavier	1) Comment sont comptabilisées en AIG, les journées de bénévolat effectuées par des membres adhérents (pas membre actif)? 2) Dans la présentation du NME, il est indiqué que la liste de AIG est disponible au secrétariat, afin que les membres puissent s'inscrire selon leur souhait. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu cette liste et le secrétariat n'est pas au courant.

Le barème mis au vote est le suivant

Sur proposition du Conseil d'Administration
Les actions prises en compte sont les suivantes :

1) Actions découlant de l'engagement du bateau du membre actif sur une régates

1 A.I.G. par jour de régates (SRA ou autre club organisateur), dans la limite de deux jours consécutifs pour une même régates

2) Actions réalisées par le membre actif

- **Membre actif équipier sur un autre bateau bénéficiant d'une PIG**

0.5 A.I.G. par jour de régates (SRA ou autre club organisateur), dans la limite de deux jours consécutifs pour une même régates

- **Membre actif bénévole sur l'organisation**

0.5 A.I.G. par demi-journée (travaux d'entretien, organisation régates)

Le barème des A.I.G. est mis au vote

Avec 6 absentions, le barème des A.I.G. est approuvé

Budget rectificatif 2023 (Vote)

Une question a été posée par écrit par des membres, dans le délai prévu par le règlement intérieur du club.

THEME	AUTEUR	QUESTION
BUDGET	PILLET Benoit	3- les Budgets sont ils établis avec les Responsables de section ? Et si oui sont-ils suivis régulièrement (par exemple tous les trimestres) .

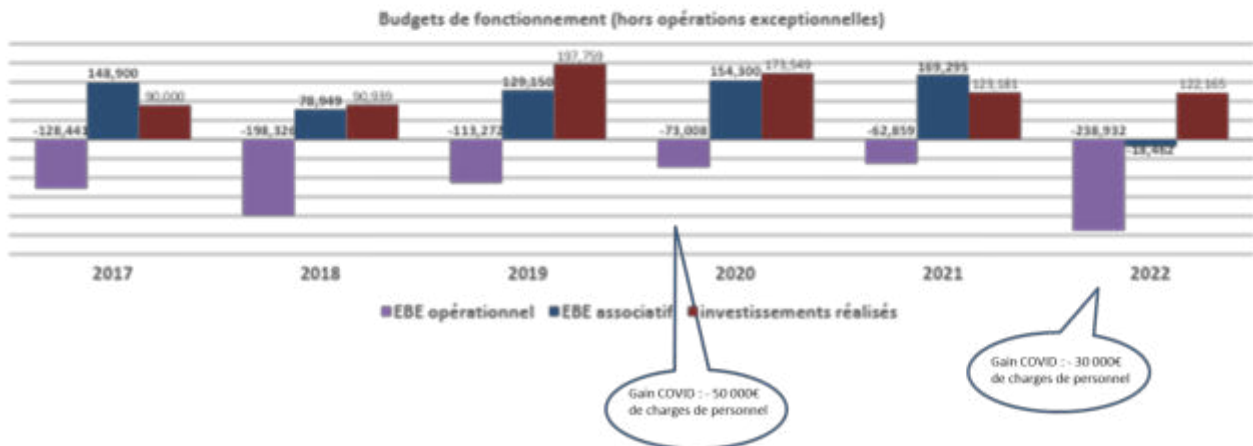
Christophe Anigo, Trésorier Adjoint, prend la parole et présente les perspectives pour la période 2023 à 2026.

Budgets 2023 à 2026

Une vision à moyen terme nécessaire au redressement des comptes

CONSTAT

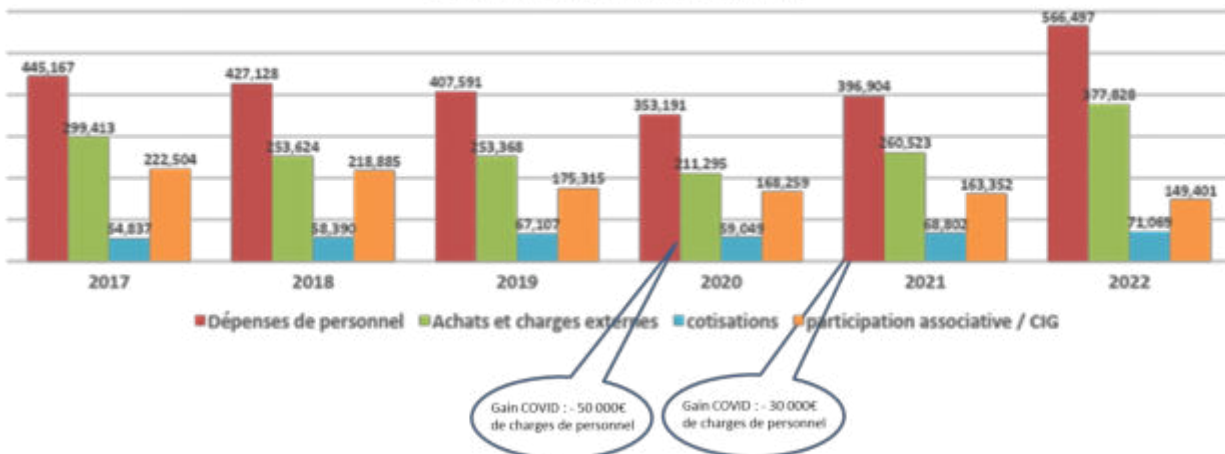
- Le budget de fonctionnement est structurellement déficitaire (excédent brut d'exploitation négatif depuis 2017)
- La participation financière des membres contribue à l'équilibrer (cotisations + une partie de part associative) et couvrir des dépenses de fonctionnement avant de pouvoir financer l'investissement jusqu'en 2021



CONSTAT

- Des dépenses de fonctionnement en forte progression et qui s'accroît
- La participation financière des membres en diminution constante (cotisations + une partie de part associative)

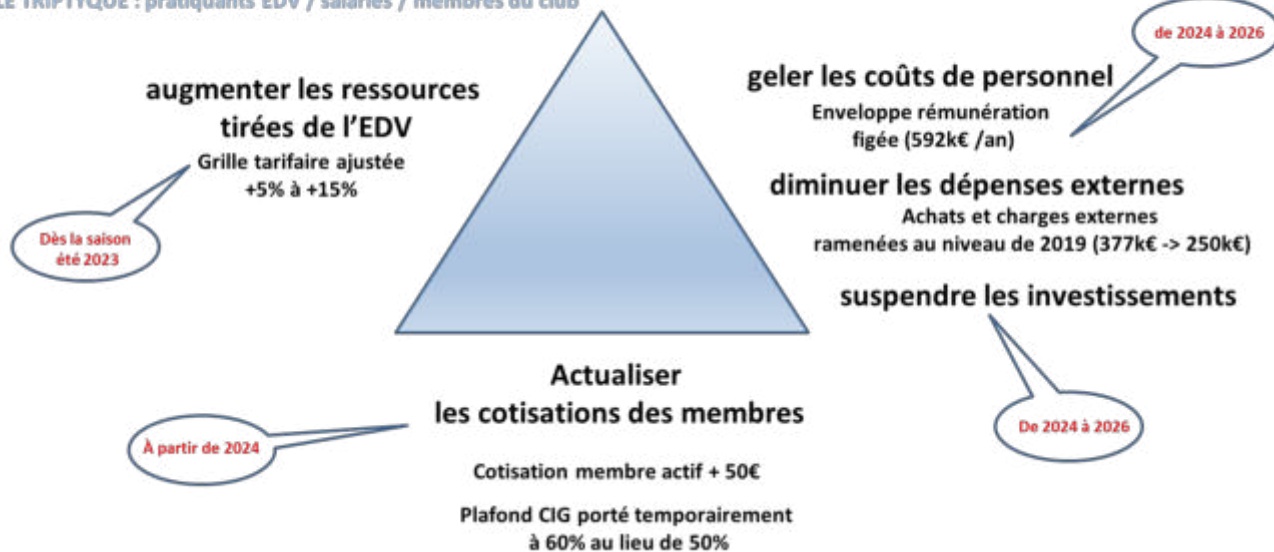
Evolution des principaux postes comptables



Une vision à moyen terme nécessaire au redressement des comptes

Pistes de réflexion

- LE TRIPTYQUE : pratiquants EDV / salariés / membres du club



Budget 2023 rectifié

un projet
nécessairement
responsable

Un autofinancement
contraint

	budget 2021		budget 2022		budget 2023	
	voté	réalisé	voté	réalisé	initial voté	rectificatif
Production vendue	435 000 €	536 018 €	520 000 €	639 243 €	532 000 €	600 000 €
Subventions d'exploitations perçues	70 000 €	58 550 €	50 000 €	66 150 €	40 000 €	45 000 €
Cotisations voile habitable	50 000 €	50 870 €	50 000 €	50 800 €	62 500 €	50 000 €
Cotisations membres adhérents	7 500 €	17 932 €	9 000 €	20 269 €	9 800 €	18 000 €
Cotisation voile légère	7 500 €	- €	7 500 €	- €	9 240 €	- €
Participation associative	120 000 €	163 352 €	145 000 €	149 401 €		
Contribution d'Intérêt Général CIG					245 000 €	245 000 €
Autres produits	50 000 €	3 057 €	50 000 €	10 943 €	48 000 €	5 000 €
Reprises de provisions				85 000 €		65 400 €
Transfert de charges	30 000 €	27 886 €	35 000 €	26 082 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	770 000 €	857 665 €	866 500 €	1 047 888 €	956 540 €	1 038 400 €
Achats de marchandises	- €	675 €	- €	73 €	3 540 €	3 540 €
Autres achats et charges externes	220 000 €	259 848 €	260 000 €	377 755 €	225 000 €	300 000 €
Impôts, taxes et assimilés	10 000 €	9 255 €	10 000 €	16 636 €	10 000 €	17 000 €
Rémunération du personnel	340 000 €	367 956 €	390 000 €	426 918 €	420 000 €	450 000 €
Cotisations sociales	120 000 €	19 693 €	100 000 €	122 943 €	102 000 €	125 000 €
Réduction bénévolat CIG					130 000 €	140 000 €
Dotations aux amortissements	130 000 €	138 406 €	130 000 €	132 032 €	165 000 €	150 000 €
Dotations aux provisions						
Autres charges		4 498 €		2 432 €		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	820 000 €	800 331 €	890 000 €	1 078 789 €	1 055 540 €	1 185 540 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 50 000 €	57 334 €	- 23 500 €	- 30 901 €	- 99 000 €	- 147 140 €
Produits financiers	5 000 €	3 317 €	3 500 €	4 422 €	4 000 €	4 000 €
Charges financières	- €	2 127 €	- €	- €	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	5 000 €	1 190 €	3 500 €	4 422 €	4 000 €	4 000 €
Produits exceptionnels	45 000 €	28 530 €	55 000 €	15 164 €	95 000 €	30 000 €
Charges exceptionnelles	- €	45 100 €	35 000 €	5 436 €	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 000 €	- 16 570 €	20 000 €	9 728 €	95 000 €	30 000 €
RESULTAT NET COMPTABLE	- €	41 954 €	- €	- 16 751 €	- €	- 113 140 €

Le budget rectificatif pour 2023 est mis au vote
Avec 12 votes contre et 11 absentions, le budget rectificatif est adopté

Budget prévisionnel 2024 (Vote)

Christophe Anigo, Trésorier Adjoint, continue de présenter les perspectives pour la période 2023-2026.

Budget 2024 initial

Un projet prudent
mais
charnière du redressement

Un autofinancement
toujours contraint

	budget 2022		budget 2023		budget 2024
	vote	réalisé	initial vote	rectificatif	proposé
Production vendue	520 000 €	639 243 €	532 000 €	600 000 €	630 000 €
Subventions d'exploitations perçues	50 000 €	66 150 €	40 000 €	45 000 €	40 000 €
Cotisations voile habitable	50 000 €	50 800 €	62 500 €	50 000 €	62 500 €
Cotisations membres adhérents	9 000 €	20 269 €	9 800 €	18 000 €	18 000 €
Cotisation voile légère	7 500 €	- €	9 240 €	- €	- €
Participation associative	145 000 €	149 401 €			
Contribution d'Intérêt Général CIG			245 000 €	245 000 €	300 000 €
Autres produits	50 000 €	10 943 €	48 000 €	5 000 €	5 000 €
Reprises de provisions		85 000 €		65 400 €	- €
Transfert de charges	35 000 €	26 082 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	866 500 €	1 047 888 €	956 540 €	1 038 400 €	1 075 500 €
Achats de marchandises	- €	73 €	3 540 €	3 540 €	- €
Autres achats et charges externes	260 000 €	377 755 €	225 000 €	300 000 €	270 000 €
Impôts, taxes et assimilés	10 000 €	16 636 €	10 000 €	17 000 €	17 000 €
Rémunération du personnel	390 000 €	426 918 €	420 000 €	450 000 €	450 000 €
Cotisations sociales	100 000 €	122 943 €	102 000 €	125 000 €	125 000 €
Réduction bénévolat CIG			130 000 €	140 000 €	140 000 €
Dotations aux amortissements	120 000 €	122 032 €	165 000 €	150 000 €	150 000 €
Dotations aux provisions					- €
Autres charges		2 432 €			- €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	880 000 €	1 078 789 €	1 055 540 €	1 185 540 €	1 152 000 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 23 500 €	- 30 901 €	- 99 000 €	- 147 140 €	- 76 500 €
Produits financiers	3 500 €	4 422 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	3 500 €	4 422 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Produits exceptionnels	55 000 €	15 164 €	95 000 €	30 000 €	15 000 €
Charges exceptionnelles	35 000 €	5 436 €	- €	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 000 €	9 728 €	95 000 €	30 000 €	15 000 €
RESULTAT NET COMPTABLE	- €	- 18 751 €	- €	- 113 140 €	- 57 500 €

Trajectoire budgétaire 2023 -> 2026

Une trajectoire budgétaire
maintenue jusqu'en 2026

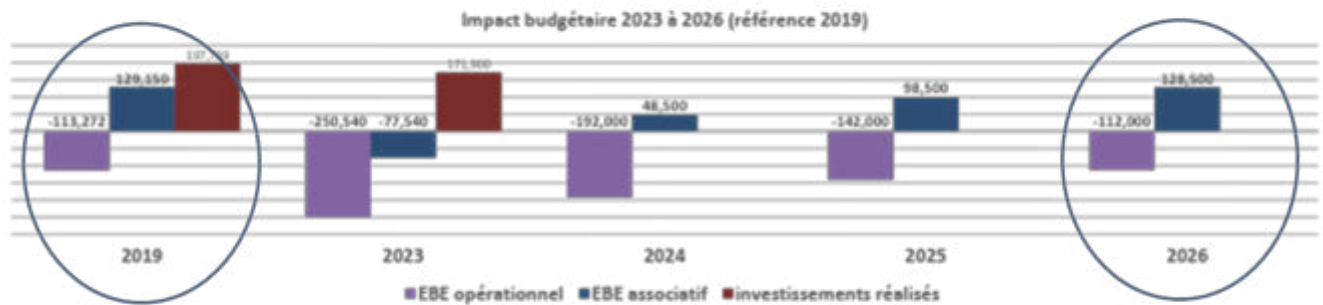
Un équilibre retrouvée
entre 2025/2026

	budget 2023	budget 2024	budget 2025	budget 2026
	rectificatif	proposé	proposé	proposé
Production vendue	600 000 €	630 000 €	660 000 €	690 000 €
Subventions d'exploitations perçues	45 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Cotisations voile habitable	50 000 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €
Cotisations membres adhérents	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Cotisation voile légère	- €	- €	- €	- €
Participation associative				
Contribution d'Intérêt Général CIG	245 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Autres produits	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Reprises de provisions	65 400 €	- €	- €	- €
Transfert de charges	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 038 400 €	1 075 500 €	1 105 500 €	1 135 500 €
Achats de marchandises	3 540 €	- €	- €	- €
Autres achats et charges externes	300 000 €	270 000 €	250 000 €	250 000 €
Impôts, taxes et assimilés	17 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
Rémunération du personnel	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
Cotisations sociales	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
Réduction bénévolat CIG	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
Dotations aux amortissements	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Dotations aux provisions		- €	- €	- €
Autres charges		- €	- €	- €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 185 540 €	1 152 000 €	1 132 000 €	1 132 000 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 147 140 €	- 76 500 €	- 26 500 €	3 500 €
Produits financiers	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Charges financières	- €	- €	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Produits exceptionnels	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
RESULTAT NET COMPTABLE	- 113 140 €	- 57 500 €	- 7 500 €	22 500 €

Une trajectoire budgétaire efficace à moyen terme

OBJECTIF

Retrouver le niveau budgétaire de 2019 pour l'année 2026



	2019	2026
Production vendue	486 187	690 000
Dépenses de personnel	407 591	592 000
Achats et charges externes	253 368	250 000
EBE opérationnel	-113 272	-112 000
participation financières des membres	242 422	240 500
EBE associatif	129 150	128 500

Le budget prévisionnel pour 2024 est mis au vote

Avec 9 votes contre et 19 absentions, le budget prévisionnel 2024 est adopté

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de procéder au vote des budgets présentés pour 2025 et 2026.

La parole est donnée à **Didier Ochs, directeur d'exploitation du port Vauban.**

Didier Ochs présente succinctement les résultats d'exploitation et la situation sur le port Vauban. Il explique qu'il y a eu une prise de conscience que les prix pratiqués par le port étaient hors du marché ce qui explique que de nombreux bateaux fuient le port, et que les prix des places publiques allaient être remisés, qu'une nouvelle grille tarifaire serait établie. Concernant les PIG mises à disposition des clubs pour leur membres, il indique avoir entendu la détresse des membres (il est rappelé l'augmentation historique de 24% sur les PIG en 2023, lissage + inflation compris) et s'engage au gel du lissage pour les années à venir.

Didier Ochs est applaudi et collégalement remercié par les membres pour cette décision. Beaucoup de membres prennent la parole et témoignent que si une telle mesure n'avait pas été prise, ils auraient vendu leur bateau et quitté le club car la pression financière qu'ils subissent devenait intenable.

Rapports des responsables d'activités par commission

Chaque responsable de commission prend la parole et relate son bilan annuel (ce point est informatif et non soumis au vote des membres)

Questions diverses

Des questions ont été posées par écrit par des membres, dans le délai prévu par le règlement intérieur du club.

THEME	AUTEUR	QUESTION
CONVENTION	MARLIN Roger	<p>Conformément à l'arrêté municipal en date du 8 novembre 2018, notre président est membre titulaire du conseil portuaire du port Vauban. Le conseil portuaire est régi par les articles R5314-17 et suivants du code des transports. Il se réunit au moins deux fois par an. Conformément à l'article R5314-22 :</p> <p>« Le conseil portuaire est obligatoirement consulté sur les objets suivants :</p> <p>...</p> <p>2° Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire</p> <p>3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port</p> <p>5° Les projets d'opérations de travaux neufs</p> <p>Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.</p> <p>J'imagine que le conseil portuaire a, en particulier, été saisi des derniers changements tarifaires.</p> <p>Ma question : Quand a eu lieu ce conseil ? Quelles ont été les réactions de notre représentant ? Quel compte rendu en a été fait au bureau ? au CA ? aux membres du club ?</p>
	PETIT Yves	<p>2 – La convention Mairie/SRA a-t-elle été récemment actualisée ? Si oui, quelles sont les prochaines échéances ?</p>
	PILLET Benoit	<p>1- ou en est on du renouvellement de la convention SRA / mairie Antibes ?</p>
CTX PRD'HOMME	BERJAUD Claude	<p>4) Concernant ce qui est pudiquement appelé le ' « Dossier LEDDE » , comme il s'agit une fois de plus de nos deniers , nous pouvons immédiatement voter pour acter que nous ne paierons à cette personne que ce qui lui est du légalement à partir de son contrat d'engagement . Si elle réclame des compensations au titre d'un quelconque supposé harcèlement, il faut la laisser aller au bout de sa requête pour désigner officiellement et publiquement le ou les l'éventuels auteurs qui prendront à leur charge ces éventuels dédommagements.</p>

		En aucun cas le Club ni les adhérents ne peuvent être partie prenante de quelque accord (amiable ou non) que ce soit.
	PETIT Yves	3 – Serait-il possible d’avoir une explication de texte du point 2 du compte rendu du 23/03/23 relatif au cas Leddé/Sra, dans le respect de l’anonymat de la personne mise en cause ? (Il semblerait, à la lecture, qu’un membre de la SRA soit mis en cause à titre personnel par un salarié, sans plainte déposée, et que la Sra s’apprête à dédommager le plaignant alors que le mis en cause n’est pas au courant de l’accusation portée contre lui. Est-ce ce que l’on doit comprendre ? Si c’est ça, c’est ubuesque !!) Mais pas drôle du tout puisque des frais seraient provisionnés au cas ouet bien évidemment, c’est de l’argent des membres dont il s’agit !
SITE WEB	NIAY Jean-Pierre	Quand va-t-on se décider à modifier EN PROFONDEUR le site de la SRA qui nous a couté cher et qui est détestable, très fouillis, pas de zone de recherche rapide, retard systématique pour l’inscription des courses, bugs à répétition notamment pour enregistrer une signature etc...

Christophe Anigo prend la parole et rappelle que les actions menées dans le cadre du contentieux prod’hommal ont visé avant tout à protéger le club et son image qui aurait pu être profondément dégradée (réseaux sociaux, presse, université...) Un accord a été trouvé, au final les sommes versées sont équivalentes aux salaires qui auraient été dus.

Jérôme Bikard indique, concernant les questions sur la convention, qu’en effet l’actuelle convention d’objectifs et de moyens qui nous lie à notre partenaire, la Municipalité, prendra fin en 2023 et qu’une nouvelle sera mise en place en 2024. Il conviendra de rencontrer rapidement la Municipalité en 2023 afin d’en dessiner le cahier des charges afin de protéger la SRA dans toutes ses missions.

Renouvellement du tiers sortant du CA (Vote)

Chaque candidat s’est régulièrement déclaré par écrit ou par mail auprès du secrétariat du club avant le 08 avril 2023, et a disposé d’une minute trente pour se présenter oralement devant l’assemblée générale. Le vote s’est régulièrement tenu en présences des assesseurs :
Mme Claire Jeannin, Mme Roseline Roland, Mme Sylvette Parjoie, Mr Paul Druel, Mme Angelle Nucelli, Mr Joël Le Fauconnier, Mme Véronique Berton, Mme Danielle Thiry, Mme Fabienne Anigo, Mr Christophe Anigo, Mr Jérôme Bikard

Résultat des suffrages

Nom	Prénom	VOTE Actifs	Vote adhérents	Total	
BOUAOKKA Z	Henri	83	34	117	
ESCALIER	Jacques	65	24	89	ELU COLLEGE ACTIF

LEBOUEDEC	Alain	63	25	88	ELU COLLEGE ACTIF
TINMAZIAN	Daniel	52	16	68	ELU COLLEGE ACTIF
DELAJUDIE	Roch	46	21	67	ELU COLLEGE ACTIF
LEBLOND	Jean Francois	44	16	60	ELU COLLEGE ACTIF + ADHERENT
LANDRA	Jacques	34	14	48	ELU COLLEGE ACTIF + ADHERENT
WEIBEL	Rodolphe	34	11	45	NON ELU
MOURET	Bernard	32	11	43	NON ELU
DUBOIS	Serge	28	8	36	NON ELU
GROBBEN	Alain	25	9	34	NON ELU
LE DOARE	Michel	25	8	33	NON ELU
BARGES	Stephane	23	14	37	NON ELU
FERRIE	Mireille	23	13	36	NON ELU
SAINTY	Serge	16	10	26	NON ELU
SICART	Thierry	14	9	23	NON ELU
ROBAUT	Gilles	13	8	21	NON ELU

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est close à 00h40.

Le Secrétaire Général de la SRA
Jérôme BIKARD

Le Secrétaire Général
Société des Régates de Cannes
 Quai Nord - Port Vauban - 06800 Antibes
 Tél : 04.93.65.80.00 ou 04.92.91.13.13
 Email : secretariat@sc-rn-moes.fr
 SIRET : 792 814 870 00015 - APE 9312Z